

mené à la mise en application des ADPIC existe toujours dans une large mesure. De fait, comme on l'a souligné, la question liée aux ADPIC qui a été activement discutée à Doha portait sur l'*élargissement* de la portée de l'Accord pour y intégrer des indicateurs géographiques, les *demandeurs* n'étant pas les multinationales américaines mais des pays en développement cherchant à s'approprier des rentes¹⁷. Même si cela porte à penser que les ADPIC pourraient faire surgir de nouveaux groupes d'intérêts opposés à son démantèlement, certains y voient un risque que l'Accord soit affaibli, à moins que l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les textiles et les vêtements ne s'annonce pour bientôt. De même, le fait que les États-Unis aient incorporé la propriété intellectuelle à leurs accords de libre-échange bilatéraux laisse entrevoir l'émergence d'un autre régime global *de facto*, fondé sur une mosaïque d'ententes bilatérales et régionales.

Les services

La principale question de régie que soulève le commerce des services dans le cadre de l'AGCS découle du fait que cet accord applique des règles internationales à la réglementation intérieure et à des services dont la prestation est assurée, dans certains pays, par le secteur public. Ces préoccupations peuvent s'articuler comme suit.

Si les mesures disciplinaires en matière de commerce des services interdisent une réglementation actuellement jugée optimale, gênent le mouvement vers une réglementation qui pourrait être optimale dans l'avenir (par l'effet de la loi ou par anticipation) ou empêchent l'expérimentation par essai et erreur qui pourrait s'avérer nécessaire pour identifier un régime de

¹⁷ Il est assez inquiétant que le discours sur cette question ait eu tendance à invoquer cet argument pour montrer que des pays en développement pourraient profiter des ADPIC, plutôt que d'insister sur la boîte de pandore de recherche de rentes que les ADPIC ont introduit au sein même du régime de commerce international, y compris dans les cas où les avantages obtenus en contrepartie, sur le plan de la recherche-développement, ne sont aucunement contestés.